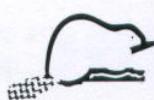


# Info-Mak



VILLE DE  
**MACAMIC**  
Une ville de choix



# Sommaire

La chronique du maire	3
Informations municipales	5
La bibliothèque	11
La page communautaire	12
La rubrique informative	17
Le calendrier des activités	26
Pour nous joindre	28

**Un grand merci à tous nos collaborateurs.**

La forme masculine utilisée dans cette publication désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes.

Ce bulletin d'informations est publié six fois l'an par la Ville de Macamic.

Mise en pages :        Ginette Labbé

Correction        :        Victoire Bacon

Dépôt légal - Volume 17 no 3  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada

## La chronique du maire

Madame,  
Monsieur,

C'est avec plaisir que je vais vous faire part des dernières informations relatives à notre municipalité. Comme vous l'avez sûrement constaté, les travaux majeurs de réfection d'une partie de la 4<sup>e</sup> Avenue sont amorcés depuis le 23 mai dernier. L'investissement majeur de près de 800 000 \$ permettra de corriger des



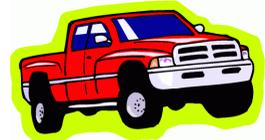
lacunes constatées au niveau des conduites d'égouts sanitaires et pluviales et aussi de refaire la structure de la chaussée qui nécessitait une cure de

rajeunissement depuis un certain temps. Ces travaux planifiés il y a déjà trois ans respectent notre calendrier de remise à niveau de nos infrastructures municipales tel que déposé au ministère des Affaires municipales.

Madame Myriam Audet nous a quittés pour relever de nouveaux défis, c'est donc avec plaisir que nous accueillons madame Annick Gaudet pour la remplacer au poste d'adjointe administrative et d'inspecteur municipal

adjoint. Nous souhaitons à madame Audet la meilleure des chances dans ses projets et la bienvenue au sein de notre organisation à madame Gaudet.

Le conseil municipal a aussi autorisé l'achat d'un nouveau camion de service afin d'en remplacer un que nous devons mettre au rancart.



Les élus ont aussi autorisé d'importants travaux au Centre Joachim-Tremblay. La toiture sera refaite au-dessus de la section administrative à l'avant du bâtiment et le reste du toit recevra un enduit de deux couches de peinture à base d'élastomère pour sceller celle-ci afin de prévenir sa détérioration et pour contrer des infiltrations d'eau, il s'agit d'un investissement à ce chapitre d'un montant de 65 000 \$. À l'intérieur, dans l'enceinte de la patinoire, un plafond de toile réfléchissante et un nouveau système d'éclairage pour la patinoire permettant de faire des économies substantielles en coût d'énergie seront aussi installés au cours des prochaines semaines. Ces deux derniers projets nécessiteront un apport de 103 745 \$.

Le conseil municipal a aussi confirmé le maintien de son adhésion à la Corporation du transport adapté d'Abitibi-Ouest considérant qu'une étude sur le transport collectif pour le territoire de la MRC est actuellement en cours.

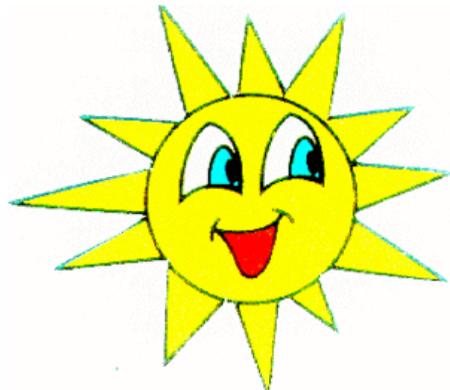
Le vérificateur de la municipalité, monsieur Sylvain Trudel, a déposé son rapport financier sur la situation des finances de notre Ville au 31 décembre 2011. Le rapport note une excellente administration des finances de notre organisation et aucune note négative n'y apparaît, les deniers publics ayant fait l'objet d'une très saine gestion de la part de nos administrateurs. L'année 2011 s'est soldée par un surplus budgétaire, après les amortissements comptables, de 300 000 \$ et aussi d'un revenu reporté à l'exercice financier 2012 d'un montant de 197 000 \$; ces sommes serviront à payer une bonne partie des travaux qui sont réalisés sur la 4<sup>e</sup> Avenue cette année.

Finalement, nous invitons les jeunes à prendre part aux activités d'été mises à leur disposition et les familles à assister en grand nombre à la Fête nationale des Québécois à Macamic.

Nous vous souhaitons, ainsi qu'à tous nos visiteurs, un été des plus ensoleillés!

**Le Maire,**

*Daniel Rancourt*  
**Daniel Rancourt**



## Informations municipales



### COMMUNIQUÉ IMPORTANT AUX CONTRIBUABLES DU SECTEUR COLOMBOURG

Suite à la réforme cadastrale, les numéros de matricule ont tous été changés; alors, lorsque vous acquittez vos versements de taxes par Internet, au guichet ou par le biais de tout autre moyen électronique, nous vous demandons de bien vérifier le numéro de matricule que vous inscrivez, car il y a beaucoup de personnes qui n'inscrivent pas le bon numéro, **ce qui peut avoir pour conséquence que le montant d'argent que vous versez pourrait se retrouver dans le compte d'un autre contribuable.**

Le numéro de matricule est celui qui se trouve à droite, au centre de votre compte de taxes et qui est composé de 18 chiffres, comme suit :

**Numéro de matricule**

**9100 00 0000 0 000 0000**

L'inscription du numéro de matricule est votre responsabilité, il est donc important d'inscrire le bon numéro; cette consigne s'applique à tous les contribuables du territoire de Macamic, car en cas d'erreur, la Ville se dégage de toute responsabilité.

Nous vous remercions de votre bonne collaboration.

**Information : Joëlle Rancourt**

### COMMUNIQUÉ

Nous demandons la collaboration des agriculteurs qui doivent circuler sur les routes et les chemins ruraux afin de nettoyer la boue qui se loge sur les roues de leurs tracteurs et de leurs remorques avant d'emprunter la route.



Nous sommes convaincus de votre entière collaboration et vous en remercions grandement.

## **RAPPEL**

Nous désirons rappeler aux propriétaires d'animaux l'existence d'un règlement municipal qui précise, entre autres, ce qui suit :

### ➤ **Excréments**

Le gardien d'un animal doit immédiatement nettoyer, par tous les moyens appropriés, toute place publique ou toute propriété privée salie par les dépôts de matières fécales laissées par un animal dont il est le gardien et doit en disposer d'une manière hygiénique; à cette fin, le gardien doit avoir en sa possession le matériel nécessaire. Cette disposition ne s'applique pas aux chiens-guides.

### ➤ **Place publique - tenue en laisse**



Aucun chien ne peut se trouver sur une place publique, à moins qu'il ne soit tenu en laisse par son gardien. Le chien ne peut en aucun moment être laissé seul, qu'il soit attaché ou non.

Également, nous demandons à tous les propriétaires d'un animal, soit un chien ou un chat qui n'est pas muni d'une licence de la municipalité, de procéder à son enregistrement en se rendant à l'hôtel de ville aux heures de bureau, soit de 8 heures à 16 heures 30. La licence est gratuite et est valide en permanence.

Voici quelques articles de ce règlement :

### 3.2 **Nombre**

À l'intérieur du secteur urbain de la Ville, nul ne peut garder, dans une maison d'habitation, ou sur le terrain où est située cette maison d'habitation, ou dans les dépendances de cette maison d'habitation, un nombre total combiné de chiens ou de chats supérieur à trois (3).

### 7.8 **Médaille**

La Ville de Macamic remet à la personne qui demande la licence un médaillon avec un numéro.

Le médaillon est valide jusqu'à ce que l'animal soit mort, disparu, vendu ou que le gardien en ait autrement disposé.

## 7.10 Port du médaillon

Le gardien doit s'assurer que le chien ou le chat porte en tout temps, au cou, le médaillon émis correspondant audit chien ou audit chat, faute de quoi il commet une infraction.

## 7.12 Duplicata

Un duplicata des médaillons perdus ou détruits peut être obtenu gratuitement.

De plus, nous désirons vous rappeler que, dans ce même règlement, il y a des races de chien interdites sur notre territoire; en voici le détail :

## 10.1 Races interdites

- 1) Un chien de race rottweiler, mastiff, bull mastiff;
- 2) Un chien hybride issu d'un chien de la race mentionnée au **paragraphe 1** du présent article et d'un chien d'une autre race;
- 3) Un chien de race croisée qui possède les caractéristiques substantielles d'un chien de



la race mentionnée au **paragraphe 1** du présent article;

- 4) Un chien de race bull-terrier, staffordshire bull-terrier, american pitbull-terrier (p.i.h.) ou american staffordshire terrier;
- 5) Un chien hybride issu d'un chien de la race mentionnée au **paragraphe 4** de cet article et d'un chien d'une autre race;
- 6) Un chien de race croisée qui possède les caractéristiques substantielles d'un chien de la race mentionnée au **paragraphe 4** du présent article;
- 7) Un chien déclaré dangereux par le service des travaux publics de la Ville de Macamic suite à une analyse du caractère et de l'état général de l'animal.

Nous vous rappelons que l'application de ce règlement est confiée à la Sûreté du Québec.

Source : M. Denis Bédard  
 Directeur général  
 819 782-4604, poste 238

## COMMUNIQUÉ

À tous les propriétaires d'immeubles desservis par les réseaux d'égouts sanitaires, pluviaux ou combinés (ancienne Ville de Macamic et quelques propriétés de la paroisse de Macamic, 1<sup>re</sup> Avenue – 2<sup>e</sup> Rang).

Nous vous rappelons l'existence du règlement No 04-041 contre les refoulements d'égouts; ce règlement précise, entre autres :

### ARTICLE 3

*Tout propriétaire d'immeuble doit installer une soupape de sûreté sur les branchements horizontaux recevant les eaux usées de tous les appareils, notamment les renvois de planchers, les fosses de retenue, les intercepteurs, les réservoirs et tous les autres siphons installés dans le sous-sol et les caves ainsi que sur les branchements qui reçoivent les eaux pluviales provenant de surfaces extérieures en contrebas du terrain avoisinant et adjacents au bâtiment tels que les descentes de garage, les entrées extérieures ou les drains français. En tout temps, les soupapes de sûreté doivent être tenues en bon état de fonctionnement.*

### ARTICLE 6

*Le présent règlement s'applique à tous les bâtiments érigés ou à être érigés dans la municipalité, quelle que soit la date de construction.*

*Le texte intégral de ce règlement peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville, aux heures d'ouverture.*

---

## L'utilisation de l'eau potable

### L'arrosage des pelouses et jardins



Afin d'éliminer l'utilisation abusive de l'eau potable pour fin d'arrosage extérieur, des politiques d'arrosage sont établies selon les numéros civiques.

L'arrosage est permis durant la période du 15 mai au 1<sup>er</sup> octobre entre 19 heures et 24 heures. Il est interdit en dehors de ces périodes.

Les citoyens dont les résidences portent des numéros civiques pairs peuvent arroser les mardis, jeudis et samedis uniquement tandis que les citoyens dont les résidences portent des numéros civiques impairs peuvent arroser les mercredis, vendredis et dimanches.

De manière générale, seul l'arrosage manuel à l'aide d'un boyau d'arrosage muni d'une fermeture automatique est autorisé; cependant, les tourniquets et autres instruments commerciaux d'arrosage ainsi que les systèmes d'arrosage automatiques enfouis dans le sol sont autorisés en autant qu'ils soient utilisés de façon raisonnable.



Dans le cas de nouvelles pelouses, l'arrosage est autorisé tous les jours au besoin pendant 15 jours suivant l'installation.

## Lavage des autos et autres véhicules

Le lavage des véhicules est permis tous les jours à n'importe quelle heure de la journée à la condition d'utiliser un boyau muni d'une fermeture automatique et de n'utiliser que l'eau strictement nécessaire à cette fin.



## Nettoyage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios, etc.

Il est interdit d'utiliser un boyau avec ou sans fermeture automatique pour nettoyer les entrées d'autos, les trottoirs et les patios.

Nonobstant l'alinéa précédent, du 1<sup>er</sup> avril au 15 mai, il est permis d'utiliser un boyau avec fermeture automatique pour nettoyer les entrées d'automobiles, les trottoirs et les patios. Le nettoyage est également autorisé lors de travaux de peinture ou de rénovation du pavage ou du bâtiment.

## Le remplissage de piscines

Sauf en cas de force majeure, le remplissage des piscines est autorisé une seule fois par année, entre le 15 mai et le 1<sup>er</sup> septembre, entre 19 heures et 6 heures.



Nonobstant l'alinéa précédent, le remplissage en dehors des heures précisées est autorisé à l'occasion du montage d'une nouvelle piscine ou pour des besoins de mise en forme de la toile jusqu'à un maximum de 30 centimètres de profondeur. (Règlement 04-046 et ses amendements).

## Avis de démantèlement d'abri d'auto pour le secteur urbain

Sur décision du conseil, nous désirons vous rappeler que vous devez avoir déjà démantelé votre abri d'auto pour la période estivale. En effet, le règlement No 07-080 de la Ville de Macamic concernant le zonage stipule que **tout abri d'auto amovible est prohibé entre le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> octobre** de chaque année.

Vous devez donc avoir démonté votre abri d'auto amovible **en entier**, soit la toile et la structure de métal; seuls les ancrages peuvent demeurer au sol.



De plus, il est interdit d'installer un abri escamotable ou abri d'été, entendu que ce type d'abri comporte une structure, un toit mais pas de parois latérales (murs); cependant, la présente interdiction ne concerne pas les pavillons de jardin, les gazebos et les abris en moustiquaire.

Si vous avez besoin de plus de renseignements concernant ce règlement, vous pouvez joindre madame Annick Gaudet à l'hôtel de ville de Macamic

entre 8 heures et 12 heures et entre 13 heures et 16 heures 30, au 819 782-4604, poste 227.

---

## Fête nationale

Nous invitons toute la population et nos visiteurs à assister au spectacle de la Fête nationale des Québécois qui se tiendra le 24 juin prochain, de 19 heures à 22 heures, au Parc Tembec.

Si la température le permet, le spectacle aura lieu sur la scène extérieure; dans ce cas, vous pourrez apporter vos chaises et vos breuvages et vous pourrez apprécier les prestations du groupe composé de messieurs Jocelyn Lépine, Gaby Belzile et Gilles Parent. En cas de pluie, le spectacle se déroulera au Café Elkoza.



## La bibliothèque

### Nouveautés (Macamic)

➤ Contes, légendes et récits de l'Abitibi-Témiscamingue  
Denis Cloutier

➤ Le poids des mensonges  
Patricia MacDonald

➤ Gaby Bernier – tome 1  
Pauline Gill



➤ Hunger Games – tomes 1-2-3  
Suzanne Collins

➤ Les domestiques de Berthier – t. 2  
Monique Turcotte

➤ Mémoires d'un quartier – tome 11  
Louise Tremblay-d'Essiambre  
(Don Club Lions)

➤ Les portes du passé  
Marie-Bernadette Dupuy

➤ Colocataires  
Danielle Steel - (Don Club Lions)

➤ La promesse d'Émile  
Claire Bergeron - (Don Club Lions)

➤ Félicité – tome 2  
Jean-Pierre Charland

➤ Ils ont laissé papa revenir  
Toni Maguire

➤ 7 ans après...  
Guillaume Musso

➤ Au bord de la rivière – tome 3  
Michel David - (Don Club Lions)

➤ Le cœur enveloppé  
Gilles Simard

➤ Les héritiers d'Enkidiev – tome 5  
Anne Robillard

➤ L'hôtel des souvenirs  
Nora Roberts

La bibliothèque de Macamic sera fermée le 18 juillet, le 25 juillet et le 1<sup>er</sup> août.

## La page communautaire

### Comité du Centenaire de Macamic 2017

Des recettes en mémoire des pionnières!

Le comité du livre de recettes du centenaire de Macamic est à la recherche de recettes familiales de tout genre qui proviendraient de Macamic, typiquement macamicoises ou importées par les premiers arrivants, afin de les compiler dans un ouvrage destiné à conserver le legs culinaire de nos pionnières. Vous avez une recette qui saurait ravir le palais de tous, elle mérite fièrement d'être publiée; vous rêvez de partager l'histoire de cette recette avec les citoyens de Macamic et ses visiteurs, en voici l'occasion!

Pour fournir votre ou vos bijou(x) gustatif(s), veuillez prendre contact avec madame Claire Pelletier, responsable du comité du livre de recettes du centenaire de Macamic, au 819 782-4251, par courriel :

[recettes100emacamic@hotmail.com](mailto:recettes100emacamic@hotmail.com)

ou encore par la poste au Comité du livre de recettes du 100<sup>e</sup> de Macamic, 70, rue Principale, Macamic, QC J0Z 2S0.

Vous impliquer bénévolement dans ce projet vous intéresse, faites les mêmes démarches afin de faire connaître votre intérêt.

Soyez nombreux et nombreuses à faire circuler les saveurs et mettez votre famille au premier plan. Racontez-nous comment votre ou vos recettes(s) ont fait le bonheur de votre famille au fil des ans. Faites en sorte que votre arrière-grand-mère soit fière de vous!

Sources : Gilles Parent, président du comité du centenaire

Claire Pelletier, responsable du comité du livre de recettes du centenaire de Macamic

---

### Qui assurera la pérennité de notre cimetière?

Un cimetière est un lieu de mémoire, mémoire de nos ancêtres, nos grands-parents, nos parents, nos enfants.

À Macamic, le cimetière est une source de fierté et compte parmi les plus beaux de la région. Les bénévoles qui y travaillent ont à cœur de protéger

la mémoire des fondateurs de notre paroisse et celle de tous nos parents et amis défunts qui reposent en ce lieu.

L'entretien d'un cimetière exige un investissement important en temps, en ressources et en énergie de toutes sortes. Cependant, les bénévoles sont vieillissants et aimeraient avoir une bonne relève avant de terminer. Nous avons besoin de vous, serez-vous volontaires? Nous allons vous soutenir et vous accompagner dans vos nouvelles fonctions.



L'entraide allège la tâche. Pour donner votre nom, vous pouvez communiquer avec un des membres du comité, ils seront heureux de vous accueillir.

Merci à l'avance de votre implication et pour ce geste de générosité.

## **Le comité du cimetière de Macamic**

**Lucien Flageole, président**  
**819 782-4018**

**Doris Labbé, trésorière**  
**819 782-4368**

**Gérard Chrétien, secrétaire**  
**819 782-4022**

## **Vente de garage**

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont contribué au succès de la vente de garage de la fabrique Saint-Jean de Macamic, soit par le don d'articles, la préparation de la vente, la vente d'articles, de billets, de pâtisseries, etc.

Je voudrais remercier le Cercle des Fermières de Macamic pour la confection de la catalogue que nous avons fait tirer et pour toutes les pâtisseries qu'elles nous ont apportées pour la vente.

Félicitations à madame Manon Thériault de Macamic, gagnante de la catalogue tissée par les Fermières de Macamic.

Je voudrais remercier le Mouvement des femmes chrétiennes de Macamic pour toutes les pâtisseries qu'elles nous ont apportées pour la vente.

Le montant net de la vente de garage de cette année est de 3 355,88 \$.

Merci et à l'an prochain.

**Daniel Labbé, marguillier**  
**Responsable de la vente de garage**

## Pèlerinage communautaire à notre cimetière

Le pèlerinage que nous faisons dans notre cimetière est un temps de prière et de partage de la Parole de Dieu en présence des personnes qui reposent dans la paix de Dieu. Cette visitation sur cette terre sacrée est aussi un geste de foi et d'amour que nous posons pour nos défunts que nous aimons. Soyons nombreux à venir les visiter.

## Horaire des pèlerinages dans nos cimetières du secteur Macamic

Authier-Nord : samedi 9 juin à 15 heures, suivi de la messe à 16 heures

Poularies : dimanche 10 juin à 14 heures

Authier : samedi 16 juin à 15 heures, suivi de la messe à 16 heures

Macamic : dimanche 29 juillet à 14 heures

Laferté : samedi 11 août à 13 heures

Languedoc : samedi 11 août à 14 heures

Taschereau : samedi 11 août à 18 heures 15, suivi de la messe à 19 heures

En cas de pluie, les célébrations se feront à l'église; à Laferté, elle aura lieu à la salle des loisirs et à Languedoc, à la salle communautaire.

**Léandre Lapointe, ptre-curé**

## Mouvement des femmes chrétiennes

Nous sommes fières d'appartenir à ce mouvement, nous avons beaucoup de plaisir à nous rencontrer lors des réunions mensuelles. Nous travaillons avec cœur et à la lumière de l'Évangile à notre programme d'action dont le thème, cette année, était :

### « Risquer »

- Sous-thèmes :
- trouver sa passion
  - l'engagement
  - vivre pleinement
  - vivre ses rêves

Cette année, le Mouvement des femmes chrétiennes célébrait son 50<sup>e</sup> anniversaire de transformation (avant, le Mouvement était appelé Les dames de Sainte-Anne). Il aide ses membres à se découvrir, à s'aimer, à grandir.

Le M.F.C. apporte un équilibre à toutes les femmes qui veulent réussir leur vie. Le M.F.C. est une école de formation humaine, intellectuelle, sociale et spirituelle.

Est-ce pour toi?

Si tu veux te joindre à une équipe de femmes, comme toi, qui ont besoin de

toi et dont tu as peut-être besoin, alors le M.F.C. c'est pour toi.

Voici un mot de reconnaissance de notre secrétaire.

Je voudrais vous faire part de mes attaches au Mouvement des femmes chrétiennes.

Pour tous les beaux thèmes toujours d'actualité qui m'ont permis d'avancer et d'aimer ma vie au quotidien, chers membres de l'équipe paroissiale, vous savez écouter, sans juger les personnes, donner des outils pour apprendre à « lâcher prise » devant les passages durs de la vie et surtout le goût d'apprendre davantage.

Un grand merci à vous toutes d'avoir su me donner ma chance, de m'avoir fait confiance.

Je suis devenue une mère et une grand-mère heureuse de partager mes talents. Je me croise les doigts pour que le M.F.C. continue d'exister encore longtemps. Je serai au poste dès septembre prochain.

Tendrement, votre secrétaire qui vous souhaite un bel été et au plaisir.

Tu peux joindre la présidente au 819 782-2183.

Bonnes vacances.

## La direction

---

### Fête des Pères



Dîner de la fête des Pères au profit de la fabrique Saint-Jean de Macamic, le 17 juin 2012, à midi, au sous-

sol de l'église.

Au menu : fèves au lard, saucisses, jambon, bologne, œufs, crêpes, pommes de terre.

Il y aura plusieurs tirages.

Coût : 12 \$ adultes

5 \$ enfants de 10 ans et moins



## BRIGADE DES POMPIERS VOLONTAIRES

Le samedi 5 mai dernier, les pompiers ont effectué une visite des résidences et des logements de la Ville de Macamic, excluant le secteur rural. Les dernières visites remontaient à mai 2010. Au total, les pompiers ont frappé aux portes de 574 foyers. De ce nombre, 192 résidents étaient absents, une note leur a été laissée leur demandant de procéder à la vérification de leur détecteur de fumée.

Sur les 382 autres foyers auxquels les pompiers ont procédé à la vérification des détecteurs de fumée, 335 se sont avérés conformes à la réglementation et 47 ont présenté une anomalie, soit 1 foyer sur 8 (12,5 %).

Ces anomalies ont été réparties en trois groupes :

Aucun détecteur : 16 (4,2 %)  
Pile manquante : 22 (5,8 %)  
Manque un détecteur sur un étage : 9 (2,4 %)

En 1993, la Ville de Macamic a adopté un règlement visant les résidences et les

logements à se munir d'un détecteur de fumée; ce règlement abrogeait celui déjà existant, datant de 1984. Comme vous pouvez le constater, ce n'est pas d'hier que cela existe et que les pompiers font la vérification; il est cependant déplorable de constater que depuis ce temps, il y ait encore autant d'anomalies. Vous possédez sûrement un réveille-matin ou un autre appareil qui vous permet de vous réveiller à l'heure que



vous désirez; la différence du détecteur de fumée avec votre réveille-matin, c'est que le détecteur de fumée est programmé afin de vous réveiller à

toute heure de la nuit, sans que vous n'ayez à vous en soucier, si ce n'est de vous assurer de son bon fonctionnement. Il est si bien programmé, que lorsque sa source d'énergie (pile) faiblit, il émet un « BIP » environ toutes les 30 secondes. Quelle bonne invention, n'est-ce pas?

Pensez-y à deux fois; lorsque bien entretenu, votre détecteur, lui, ne dort pas.

**Roger Alain**  
**Secrétaire-trésorier**

## Rubrique informative

### Fondation canadienne du rein secteur Abitibi-Ouest

Nous désirons remercier la population de Macamic pour sa grande générosité lors de notre campagne de financement qui s'est tenue du 19 au 31 mars dernier; nous avons recueilli 1 994,20 \$. Un grand merci à tous les bénévoles.

Merci au nom de toutes les personnes qui souffrent d'insuffisance rénale.

N'oubliez pas de signer votre carte de dons d'organes, si ce n'est déjà fait.

### **Le comité de financement**

---

### **La Fadoq de l'Abitibi-Témiscamingue en recrutement de bénévoles**

La Fadoq de l'Abitibi-Témiscamingue est à la recherche de bénévoles pour son projet *Aîné-Avisé*. *Aîné-Avisé* est un programme d'information et de sensibilisation sur les abus et les fraudes perpétrés envers les aînés. En collaboration avec la Sûreté du Québec et le CSSS Cavendish, la Fadoq poursuit

son projet; afin de répondre à la demande, la Fadoq recrute de nouveaux bénévoles pour l'animation des séances.

Dans le cadre des séances d'information, un policier et un bénévole rencontrent les personnes âgées dans leur milieu. En plus de les informer sur les différents types d'abus et de fraude, ils peuvent répondre à leurs questions et même les diriger vers les ressources appropriées. Les partenaires du projet ont développé des outils, en étroite collaboration avec des experts en matière d'abus et de fraude. Parmi ces outils, vous pouvez consulter les capsules vidéo sur le site Internet d'*Aîné-Avisé* :

[www.fadoq.ca/aîneavise/fr](http://www.fadoq.ca/aîneavise/fr).

Pour toute information ou pour manifester un intérêt à devenir bénévole, veuillez contacter Valérie Perron, la coordonnatrice régionale du Projet Aîné-Avisé à la Fadoq de l'Abitibi-Témiscamingue au 819 768-2142 ou par courriel à : [valerie-perron@live.ca](mailto:valerie-perron@live.ca).

### **Source régionale :**

**Valérie Perron, coordonnatrice  
FADOQ Abitibi-Témiscamingue  
Tél. : 819 768-2142**

**Dévoilement des résultats des  
campagnes porte-à-porte en Abitibi :  
merci d'avoir aidé à remettre la mort  
à plus tard!**

La Fondation des maladies du cœur, régions de l'Abitibi et de l'Outaouais, vous informe que la campagne de porte-à-porte annuelle en Abitibi a été couronnée de succès! Le résultat de cette campagne a atteint un sommet historique : près de 53 000 \$ ont été amassés.

Ces résultats ont été atteints grâce à la participation des bénévoles de tout l'Abitibi qui ont récolté des dons pour le cœur, l'automne dernier, entre septembre et décembre 2011. Aussi, le 8 novembre dernier, le personnel administratif et des joueurs des Huskies de Rouyn-Noranda de la LHJMQ ont participé à cette campagne pour une quatrième année consécutive. Ils ont concrètement aidé la Fondation des maladies du cœur, tout comme les 321 bénévoles et tous les donateurs de l'Abitibi.

Nous tenons à remercier tous les citoyens bénévoles aux quatre coins de l'Abitibi, les donateurs, les médias, les Huskies de Rouyn-Noranda ainsi que nos futurs collaborateurs qui supportent

cette cause qui va droit au cœur. Merci!

**N'hésitez pas à nous contacter pour offrir votre aide à la Fondation des maladies du cœur du Québec lors des prochaines campagnes au numéro sans frais 1 888 473-4636.**

**Merci d'avoir donné pour le Cœur!**

**Pour tout renseignement :**

**Simon Faye**

**Coordonnateur d'activités porte-à-porte**

**Fondation des maladies du cœur  
1 888 473-4636 ou 819 771-0556**

[simon.faye@fmcoeur.qc.ca](mailto:simon.faye@fmcoeur.qc.ca)



**Chronique Verte de  
la MRC  
d'Abitibi-Ouest**

**L'herbicyclage : vous connaissez?**

L'herbicyclage, c'est laisser le gazon coupé sur place en lui permettant de se décomposer directement sur le sol. C'est un des moyens d'obtenir une pelouse

durable, c'est-à-dire une pelouse saine et en santé grâce à de bonnes pratiques de culture.

Les avantages de l'herbicyclage sont nombreux :

## **Diminution du temps requis pour la tonte**

Puisque les résidus de tonte sont laissés sur la pelouse, il n'est pas nécessaire de vider le sac de la tondeuse ou de les ramasser à l'aide d'un râteau; cela permet donc de réduire le temps nécessaire pour tondre la pelouse.

## **Réduction des besoins en fertilisants**

Laissés sur place, les résidus de tonte sont rapidement dégradés par les micro-organismes présents dans le sol. Lors de cette dégradation, les éléments nutritifs contenus dans le gazon tondu sont relâchés dans le sol et réabsorbés par la pelouse. Ce recyclage des éléments nutritifs permet de combler environ 30 % des besoins en fertilisants d'une pelouse durable, permettant ainsi de réaliser des économies dans l'entretien de la pelouse.



## **Diminution des besoins en eau**

L'herbicyclage permet de réduire les besoins en arrosage de plusieurs façons. D'abord, les résidus de tonte laissés sur place créent de l'ombrage sur le sol, ce qui diminue les pertes d'eau par évapotranspiration; de plus, l'herbe coupée devient une bonne source de matières organiques, ce qui augmente l'infiltration d'eau dans le sol et la capacité de celui-ci à retenir l'eau.

## **Diminution de l'incidence des mauvaises herbes**

Des recherches ont démontré que la pratique de l'herbicyclage, conjuguée avec une tonte haute, permet de diminuer la présence des mauvaises herbes dans la pelouse durable, puisque ces dernières n'ont pas de place pour s'installer.

## **Réduction du volume de déchets**

Les résidus de tonte laissés sur place n'ont pas à être ramassés, transportés ni enfouis, permettant ainsi une réduction de l'émission des gaz à effet de serre et une diminution des coûts liés à la manipulation de ces résidus.

Source : [www.pelousedurable.com](http://www.pelousedurable.com)

## Détritus aux abords des routes

### **Le manque de civisme a un coût**

Le ministère des Transports du Québec rappelle à tous les usagers de la route que les détritrus qui se retrouvent en bordure des routes à la suite d'un manque de civisme ou d'insouciance ont un coût écologique et monétaire.

Encore de nos jours, et malgré toute l'éducation faite à ce sujet depuis des années, on peut encore apercevoir des gens larguer par-dessus bord des mégots, paquets de cigarettes, sacs d'emballage, bouteilles, gobelets à café et autres.

Sur les routes qui mènent aux lieux d'enfouissement sanitaire, la situation est souvent pire. On y trouve toutes sortes d'objets qui vont des matériaux de construction aux ordures ménagères en passant par les meubles, tout cela parce que certains usagers n'arriment pas convenablement leur chargement, en outre en ne le recouvrant pas d'une toile bien étanche.

Ces détritrus peuvent se retrouver sur la chaussée et représenter un danger pour les autres usagers de la route. La plupart du temps, ils finissent leur course dans les fossés où ils deviennent une source

de pollution qui peut prendre des dizaines, voire des centaines d'années à se décomposer.

À l'intérieur de ses opérations courantes, le ministère des Transports procède, à l'occasion, à des opérations de récupération de détritrus. L'argent alloué à ce type d'opération est cependant limité et pourrait être utilisé à bien d'autres fins, notamment pour améliorer la qualité du réseau routier.

Le Ministère rappelle, par ailleurs, que les propriétaires résidant en bordure des routes doivent maintenir le fossé longeant leurs propriétés en bon état et exempt de toute obstruction, ce qui peut impliquer de ramasser les détritrus. Il rappelle également, qu'en vertu des articles 498 et 507 du Code de la sécurité routière, quiconque jette, dépose ou abandonne des objets ou matières quelconques sur un chemin public commet une infraction et est passible d'une amende variant de 60 \$ à 100 \$. Gardons notre environnement propre... ça vaut vraiment le coup pour le coût!

Source : Luc Adam

Conseiller en communication  
819 763-3237, poste 385

### Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue

#### **Prévenir la contamination des puits domestiques pour boire votre eau, la tête tranquille!**

La fonte des neiges et l'abondance d'eau qui l'accompagne peuvent entraîner certains inconvénients, dont la contamination des puits domestiques. L'Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue tient à rappeler aux propriétaires dont la résidence est alimentée par un puits domestique l'importance de prévenir la contamination de leur eau potable.

Il faut savoir que les bactéries et autres micro-organismes n'altèrent pas l'apparence ni le goût de l'eau, la contamination passe donc souvent inaperçue. De plus, les bactéries peuvent contaminer tous les types de puits, y compris les puits artésiens. En Abitibi-Témiscamingue, au cours de l'année, un puits domestique sur quatre sera contaminé par des bactéries susceptibles de nuire à la santé.

Les personnes qui consomment l'eau d'un puits contaminé peuvent ressentir des effets qui s'apparentent à ceux de la gastro-entérite, c'est-à-dire des

nausées, des vomissements, des diarrhées et des crampes abdominales. Les enfants, les personnes âgées et celles dont le système immunitaire est affaibli sont plus vulnérables.

#### **La routine à adopter**

En raison des risques pour la santé et parce qu'une contamination est indétectable à l'œil ou au goût, la Direction de la santé publique de l'Agence recommande de faire analyser l'eau des puits deux fois par année : la première fois, après la fonte des neiges et la seconde, au plus chaud de l'été, soit en juillet, idéalement après une pluie abondante.



La vérification de l'état général des puits et de leur étanchéité devrait aussi faire partie de la routine habituelle du printemps parce qu'une installation non étanche peut également laisser place à des infiltrations le long des parois du puits ou par le couvercle. Par ailleurs, un puits entièrement immergé sous l'eau devrait absolument faire l'objet d'une analyse d'eau. En Abitibi-Témiscamingue, le laboratoire Multilab Direct de Rouyn-Noranda possède

l'accréditation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour procéder à l'analyse bactériologique de l'eau potable.

## **Votre puits est contaminé?**

Lorsqu'une analyse d'eau de puits indique la présence de coliformes fécaux ou de E. coli, il est alors nécessaire de faire bouillir l'eau pendant une minute avant de la consommer. Le puits doit également être désinfecté.

**Source : Marie-Ève Therrien**  
**Direction des activités**  
**stratégiques**  
**819 764-3264, poste 49201**

---

## **Question de « sous noirs » et de la Ressource de l'Abitibi-Témiscamingue**

Tout le monde sait que les sous noirs vont disparaître du marché sous peu; la meilleure solution ne serait-elle pas de faire un don pour une bonne cause tout en pouvant aider une personne handicapée et si vous n'avez pas de sous noirs, essayez de mettre de côté 25¢ par semaine, vous seriez surpris du résultat et en plus, vous auriez un reçu pour l'impôt, l'année suivante.

Quand j'ai eu besoin d'un coup de pouce, il y a très longtemps, le Club Rotary de La Sarre me payait l'autobus pour aller à Sainte-Justine avec mon fils. Ça ne s'oublie pas!

Je les remercie encore de tout cœur et je dis « Bravo » à tous ceux qui y participent.

Vos sous noirs sont accueillis à bras ouverts!

**Marcelline Marcoux**

---

## **Politique familiale municipale de** **Macamic**

Bonjour à vous, familles de Macamic

Vous avez pu prendre connaissance, dans le dernier numéro, des résultats du sondage que le comité-famille vous avait fait parvenir. Vous avez certainement remarqué que beaucoup de demandes, pour améliorer la qualité de vie des familles macamicoises, ont été formulées.

Pour illustrer le livre de la Politique familiale, nous avons demandé la participation des élèves des écoles de Macamic ville et secteur Colombourg

par un concours de dessins. Des prix de participation de 10 \$ et de 5 \$ ont été attribués aux participants.

Voici la liste des gagnants :

## Justine Côté (**Le Séjour de Macamic**).

Noémie Audet, Marianne Labbé, Mégane Morin, Stéphanie Cloutier, Théodore Roy, Émilie Pouliot, Michelle Lalancette-Nicolas, Charles-Olivier Leclerc, Roxane Morin, Karolane Morin, Frédéric Gaudet, Ryan Ouellet, Tanya Boucher-Rodrigue (**tous les 13 sont du Pavillon Tremblay de Macamic**).

Zoélie Trottier, Sabrina Morin-Dionne, Mégane Royer, Jordane Francoeur, Alexandre Fournier, Rosalie Miville, Olivier Perreault, Marylou Ouellet-Pelletier, Isadora Marchand, Maryse Dubois, Alexandre Lamarre, Jérael Germain, Nicolas Morin, Arianne Bédard (**tous les 14 sont du Pavillon de Colombourg**).

Je dis bravo aux 65 participants; grâce à votre participation, toutes les familles de Macamic sont gagnantes.

Le comité-famille a terminé de produire le plan d'action de la Politique familiale,

en lien avec vos demandes soulignées dans le sondage. Ce plan sera présenté aux élus lors de la réunion du conseil municipal de juin prochain. Par la suite, le comité-famille fera relâche, un repos bien mérité, pendant toute la saison estivale. Le plan d'action vous sera donc présenté en septembre prochain lors d'une consultation populaire. À l'occasion de cette rencontre, le comité vous soumettra les résultats de son travail et vous pourrez commenter le document et suggérer des modifications, si vous jugez pertinent de le faire. Le comité se penchera par la suite sur les commentaires recueillis pour finaliser le document. Nous vous inviterons à cette consultation dès le début de septembre, s'il n'y a pas d'imprévus.

Par la suite, le comité-famille finalisera le contenu du livre afin d'effectuer le lancement de la nouvelle politique en novembre 2012. Un communiqué vous sera transmis dans les prochains numéros.

Le comité est particulièrement fier du document travaillé. Vous y trouverez des demandes d'engagement pour les élus, les organismes et les comités de la municipalité. Ces énoncés ont été proposés dans le but d'améliorer

la qualité de vie des familles de Macamic et aussi de favoriser la venue de nouvelles familles dans notre communauté.

Lors de l'élaboration de la Politique familiale municipale de Macamic, le comité ainsi que le conseil municipal ont pris connaissance de vos



remarques, de vos besoins et de vos attentes; soyez certains qu'ils sont considérés dans le plan d'action. Par contre, seuls,

nos élus ne pourront réaliser tous ces projets. Pour que ces actions se concrétisent, il faudra que vous, chers citoyens, soyez audacieux et que vous vous impliquiez dans les comités, les événements ou les activités; la plupart du temps, il ne s'agira que de quelques heures, une fois par mois. Pensez-y! Une des meilleures façons de développer et de diversifier son milieu est de prendre soi-même en charge les actions qui seront entreprises dans ce but. Ainsi, la participation citoyenne pour la réalisation de projets permettra aux Macamicois et aux Macamicoises de se créer un environnement où il faut bon vivre. Une implication de quelques heures peut être favorable à vous-même d'abord, à vos enfants, à vos petits-enfants ou à quelqu'un de votre

communauté que vous aimez. La valorisation du travail accompli est plus que gratifiante pour les gens qui désirent voir leurs projets se réaliser, surtout lorsqu'il s'agit de VOS projets! Nous vous invitons à vivre cette expérience et à travailler en collaboration avec votre milieu.

À compter de cet automne, certains comités feront un recensement pour recruter des « audacieux » afin qu'ils puissent réaliser vos demandes d'amélioration de qualité de vie familiale à Macamic. Serez-vous de ceux qui se joindront à eux et qui sauteront sur l'occasion pour changer les choses? Travaillons ensemble pour une municipalité qui nous ressemble et qui nous rassemble!

Au plaisir de vous soutenir dans la réalisation de vos projets.

Laurier Parent, chargé de projet pour la Politique familiale de Macamic

---

## **FOSSES SEPTIQUES** **Ville de Macamic**

La Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest offre en 2012 un rabais de 20 \$ sur le traitement et la vidange de

fosses septiques résidentielles dans la Ville de Macamic. Pour profiter du rabais, vous devez **prendre rendez-vous aux dates** mentionnées ci-dessous, **deux semaines avant la date fixée** :

**Mercredi 4 juillet et jeudi 5 juillet :**

**Route 393**

**10<sup>e</sup>-et-1<sup>er</sup> Rang Ouest (secteur Colombourg)**

**Mardi 17 juillet :**

**Chemin Bruneau**

**Chemin de Ceinture du Lac**

**Chemin Chevalier**

**Chemin Deshaies**

**Chemin Mandeville**

**Chemin du Sanatorium**

**Chemin Savoie**

**Rue Fortin-les-Berges**

**5<sup>e</sup>-et-6<sup>e</sup> Rang Ouest**

**Mercredi 18 juillet et jeudi 19 juillet :**

**2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup> Rang Ouest**

**Avenue Rousseau**

**Chemin Langlois**

**Rue Macameau**

**Lundi 23 juillet et mardi 24 juillet :**

**Route 111 Ouest**

**Chemin Couture**

**Chemin Lépine**

**6<sup>e</sup>-et-7<sup>e</sup> Rang (Est et Ouest)**

**Mercredi 22 août et jeudi 23 août :**

**2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup> Rang Est**

**10<sup>e</sup>-et-1<sup>er</sup> Rang Est**

**10<sup>e</sup>-et-1<sup>er</sup> Rang Ouest (secteur Macamic)**

**Route 101**

**Route 111 Est et tout autre secteur de la Ville de Macamic**

*Coût après rabais de 20 \$ :*

*Traitement : 150 \$ Vidange : 180 \$ (taxes incluses)*

Pour prendre rendez-vous : 819 339-5671, poste 221

**Mesures à prendre pour la vidange de votre fosse septique :**

**Que votre numéro civique soit visible;**

**Que l'entrée d'auto soit dégagée;**

**Qu'un piquet indique la localisation de la fosse;**

**Que le couvercle de la fosse soit déterré et qu'il se soulève facilement;**

**Qu'aucun animal ne soit à proximité.**

*Le rabais ne peut être jumelé à aucune autre offre promotionnelle de la MRC d'Abitibi-Ouest.*

*La MRC d'Abitibi-Ouest peut modifier les dates fixées en raison de circonstances incontrôlables.*

## Le calendrier des activités

Juin            18            Réunion du conseil municipal à 19 heures

Juillet        9             Réunion du conseil municipal à 19 heures

Août          13           Réunion du conseil municipal à 19 heures

Bingo tous les dimanches à 18 heures 45 au Centre Joachim-Tremblay de Macamic.  
2 500 \$ en prix toutes les semaines. Entrée 15 \$

**Bingo tous les mardis à 18 heures 45**

Centre Joachim-Tremblay de Macamic - Gros lot 1 150 \$ toutes les semaines

Entrée 15 \$

## Heures d'ouverture de la bibliothèque

### Colombourg

Le mardi de 11 heures 30 à 13 heures

Le mercredi de 11 heures 30 à 16 heures

et de 19 heures à 20 heures 30

### Macamic

Le mercredi de 14 heures à 16 heures et  
de 19 heures à 21 heures

La prochaine parution de l'Info-Mak sortira le 9 août 2012, **la date limite pour apporter vos textes est le 13 juillet**, veuillez les faire parvenir à l'hôtel de ville ou par télécopieur au 819 782-4283.

## Pour nous joindre

Les heures d'ouverture de nos bureaux administratifs à l'hôtel de ville sont du lundi au vendredi de 8h à 12 et de 13h à 16h30.

<b>Le numéro de téléphone est le</b>	<b>819 782-4604</b>	<b>Poste</b>
Monsieur Denis Bédard	Directeur général	238
Madame Joëlle Rancourt	Adjointe à la direction générale	223
Monsieur Richard Michaud	Surintendant des travaux publics et usines	224 ou 239
Madame Ginette Labbé	Secrétaire-trésorière adjointe	227
Madame Annick Gaudet	Inspectrice municipale adjointe	227
Madame Jocelyne Laforest	Secrétaire administrative	221
Monsieur Annick Goulet	Technicien usine de filtration et usine d'épuration	240
Madame Lucette Bastien	Responsable des 2 bingos hebdomadaires	231
Monsieur Ghislain Deschênes	Chargé de projet	225
Monsieur Laurier Parent	Chargé de projet - Politique familiale	225
Télécopieur Ville de Macamic		819 782-4283

### SERVICES D'URGENCE

Bris d'aqueduc ou d'égout	Service 24h	Composez le 819 782-4604	poste 5
Police – Service d'incendie – Ambulance			9-1-1

### EMPLOYÉS DU GESTIONNAIRE PRIVÉ DU CENTRE JOACHIM-TREMBLAY

Monsieur Stéphane Labrie	Gestionnaire et opérateur	233
Madame Ginette Tremblay	Secrétaire du gestionnaire	231
Restaurant du Centre Joachim-Tremblay		237
Info-loisirs Horaire des activités		2
Cercle des Fermières		232
Télécopieur Centre Joachim-Tremblay		819 782-4464

### OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

Madame Suzanne Poliquin		819 787-6340
-------------------------	--	--------------

### CLUB DE LA FRATERNITÉ

Madame Pauline Goulet		819 782-4866
-----------------------	--	--------------

Adresse électronique : [macamic@mrcao.qc.ca](mailto:macamic@mrcao.qc.ca)  
 Site internet : [www.villemacamic.qc.ca](http://www.villemacamic.qc.ca)